LES RVSES, SVBTILITEZ, ET STRATAGEMES DE GVERRE, ENVOYE'ES AVX Capitaines & Soldats,

Par vn Cheualier François,

Auec l'ordonnance du Roy, ſur le Reglement & ordre que doit tenir l'Infanterie.



A PARIS,
Par Fleury Bourriquant, en l'Iſle du Palais, ruë Traverſante.

M. DC. XVI.

AVX CAPITAINES ET SOLDATS.

Le Cheualier François.

ENcores qu'on voye les esprits de ce temps estre tellement montez au degré d'excellence & perfection, que l'on n'y puisse rien adiouster, toutesfois si faut-il cõfesser qu'il ne procede d'eux autre chose, qui autrefois n'ait esté ou de parole ou de faict mise en auant, & inuentée des anciens, lesquels les premiers nous ont en grand soing & labeur diligemment tout defriché & labouré, ausquels partant nous deuons tout, ou la plus grand part de ce que nous en retenons. Ie dy cecy (amy Lecteur) afin que du premier coup temerairement & à l'estourdie quelques ignorans & malings ne presument blasmer ces ruses, subtilitez, & stratagemes de guerre, non encores proprement mises en nostre langue: Neantmoins ie ne me soucie en rien, & ay aussi peu de crainte de la dent de tels zoïles & maluueillans, me persuadant & ayant ceste ferme opinion de vostre integrité & bien-vueillance, que ne dédaignerez, ains receurez & prendrez en bonne part ce petit œuure, non seulement tant pour l'antiquité venerable d'iceluy, & estre issu des plus Grands, fameux & vaillans Princes, Ducs, & Capitaines qui furent oncques, que pour estre propre à l'estat de vos Seigneuries: outre, que vous en pourrez receuoir & rapporter quelque profit & vtilité, & vous en armer & aider lors que la necessité le requerra.

LES RVSES, SVBTILITEZ, ET STRATAGEMES de guerre.

ET PREMIEREMENT

De Scipion l'Affriquain, tres-vertueux Duc des Romains.

SCIPION l'Affricain, pour mieux recognoiſtre & marquer les forces, ordres & contenance de l'armée de ſon ennemy Siphax, Roy de Numidie, & eſtre plus certain & aſſeuré de ce qui ſ'y faiſoit, tranſmiſt & enuoya pardeuers luy (comme en ambaſſade) ſon Preteur Lælius, prudent & vaillant Cheualier Romain, accompagné & ſuiuy des plus accorts & eſcarbillats genſd'armes & ſoldats de ſon camp, deſguiſez en habits de pages, valets & laquais, leſquels arriuez en l'oſt de Siphax, laiſſerent tout à propos eſchapper l'vn de leurs cheuaux, le plus farouche & hargneux de leur troupe, qui ſe ſentant ſans bride & en liberté, auec mille ruades, print ſa courſe impetueuſement çà & là, à trauers l'oſt Numidien. Adonc ces Romains deguiſez, feignans courir apres le cheual eſchappé, ſe ſeparans l'vn de l'autre, paſſerent par le milieu & diuers endroits du camp de leurs ennemis, ſe

reposans quelquesfois, faisans semblāt de reprendre leur haleine, afin de mieux accomplir leur dessein & stratageme; En quoy ils besongnerent si accortement & dextrement, & auec tel soing & diligence, qu'ils eurent tout loisir de contempler & sçauoir le secret de l'armée du Roy Siphax, & la maniere & façon de faire de ses gens de guerre. Ce faict, & retournez auec Lælius, par-deuers Scipion, ils l'aduertirent de l'ordre qui se tenoit en l'exercice des Numidiens: dont Scipion acertené, ne voulant perdre si belle occasion, la nuict mesmes fist mettre le feu par ses mesmes Romains és endroits du camp de Siphax, esquels il auoit esté par eux aduerty n'y auoir point de sentinelle, & où on ne se donnoit point de garde. Et cependant Siphax auec ses principaux gensd'armes, courant là part où il voyoit les feux allumez, & y estant fort empesché, Scipion de toutes ses forces vint soudainement assaillir & charger l'armée des Numidiens, lesquels estonnez de si soudaine venuë & alarme, & voyans d'autre endroit le feu en plusieurs lieux de leur camp, furent par ce moyen aisément vaincus & desconfits par les Romains, par ce stratageme & ruse de Scipion, ayant neantmoins beaucoup moindre nombre de gens que Siphax.

De Sertorius excellent Capitaine Romain.

SErtorius menant guerre en Espagne, & estant en grande necessité de passer vne riuiere, tant ses ennemis le poursuiuoient & pressoient de

pres, voyant qu'il estoit contrainct de s'arrester au bord d'icelle riuiere, profonde & impetueuse, fist en cest endroict là faire & dresser son logis, assez large & spacieux, en façon & maniere de croissant, & y porter force bois, pouldres, & autres choses aisées à enflammer : Esquelles ayant incontinent fait mettre le feu (pour estouper le passage à ses ennemis) soudain auec ses gens passa outre ledit fleuue, par-dessus vn pont qu'il auoit faict faire, lequel soudain il fist rompre. Et ainsi Sertorius par telle subtilité se sauua auec les siens de la main de ses ennemis, qui ne peurent passer ny assez tost l'acconsuiure, au moyen de ce feu.

De Marius Consul Romain.

MArius prest à dõner la bataille aux Cimbres & Centoniques (nation d'Allemagne) & voulant experimenter la foy & fidelité d'aucuns peuples (qui se disoient estre ses amis,) leur enuoya des lettres, par lesquelles entre autres choses il leur defendoit de n'ouurir certaines petites lettres encloses au mesme paquet desdites premieres lettres, iusques à certain iour porté par icelles ; auant lequel escheu, il renuoya expres (& pour cognoistre l'affection qu'ils luy portoient) querir lesdites petites lettres, lesquelles iceux peuples auoient ja ouuertes. Par ceste ruse il cogneut qu'il ne se deuoit fier en eux.

De Iules Cesar I. Empereur de Rome.

IVles Cesar, Consul Romain, s'estant peu sagement & trop legerement embarqué en vn nauire au port de Siracuse (car son embarquement apperceu, tout subitement la chaine du port fut bandée & tenduë,) se voyãt ainsi pris, fist promptement tourner la prouë de son nauire vers la chaine, & retirer tous ses gens vers la poupe, de sorte que la poupe estant tres-haute, & le nauire à pleine voile au-dessus de la chaine, fist en grande vitesse retourner tous les siens vers la prouë, de façon que par leur contrepoix ce nauire haulsé & baissé, franchit & passa outre la chaine, si bien que Cesar & sa troupe eschapperent ce peril, & peindrent terre.

De Lucius Silla, Duc Romain.

LVcius Silla menant guerre en Cappadoce, à l'encontre d'Archelaüs, Lieutenant du Roy Mitridates de Pont ; fut tellement repoussé & poursuiuy par les Cappadociens, qu'il fut acculé d'eux en vn destroict, de sorte qu'il n'en pouuoit sortir : ce que voyant, apres auoir tenu feintemẽt propos à ses ennemis de vouloir faire paix, il demanda cependant treves, lesquelles aisément luy furent octroyées, durant lesquelles sagement il tira luy & les siens du danger & lien auquel ses ennemis les auoient reduicts & serrez.

De Hannon Duc de Carthage.

HAnnon estoit pareillement enclos de ses ennemis, de telle sorte qu'il luy sembloit impossible s'en sauuer. A ceste cause, comme sage chef d'armée, ne voulant seul rien faire de sa teste, par le conseil & aduertissement des plus experts & vaillans guerriers de son armée, & afin de la sauuer auec luy à moindre peril & perte, il fist diligemment apporter force feurre, paille, & autres fourrages, dont y auoit ample prouision en son camp pour les logis d'iceluy, & nourriture des cheuaux en certains endroicts de sondict camp; esquels fourrages il commanda le feu estre incõtinent mis. Ce qui fut fait aussi tost; & à la grand' flamme & lueur subite de ce feu les ennemis de Hannon sortans de leurs tentes & pauillons, accoururent à bride auallée au camp des Carthaginiens; mais ils en estoient desia deslogez, & s'estoient sauuez auec leur Duc Hannon au trauers ledit feu, ayans leurs escus & targues audeuant du visage, & le reste de leurs corps couuerts d'habits, linges & autres couuertures moüillées: ainsi sans crainte de flamme ny de feu, ny receuoir mal, ou bien peu, ce braue Duc Carthaginien bailla la basque aux Romains ses ennemis, vsant de ce stratageme.

Des Boyans.

L'Ost des Romains s'acheminant vers la forest Latine, pour mener guerre aux Boyans,

fut desconfit par ceste ruse : Les Boyans aduertis du chemin que tenoient leurs ennemis, se transporterent les premiers en icelle forest, de laquelle ils scierent les arbres qui estoient sur le chemin où l'armée Romaine deuoit passer, si pres du pied, si auant & si proprement, qu'on ne s'en eust peu apperceuoir, & fort aisez à precipiter & cheoir; demourans lesdits Boyans cachez en ladicte forest, si pres desdits arbres, & y faisans si bonne veille & guet, que l'armée des Romains (aumoins la meilleure partie) ne fut pas si tost entrée dans ceste forest, qu'elle ne fust aussi soudain acablée desdits arbres, que les Boyans firent tomber tout soudain sur lesdits Romains, estans entrez en ladite forest : le reste desquels fut par mesme ruse aussi aisément deffaict & déconfit, quelque grand nombre qu'ils fussent, & ce par peu de Boyans.

De Hannibal tres-renommé & souuerain Duc de Carthage.

HAnnibal estant sur la riuiere du Rosne, en grand peine & soucy comment il pourroit y faire passer ses Elephans, esquels gisoit la plus grãd force de son armée, (car il n'auoit batteaux assez grands & puissans pour ce faire) soudain s'auisa de ceste subtilité, qu'il auoit en son ost vn escrimeur, qui nageoit merueilleusement bien, auquel il commanda de frapper & blesser l'vn des plus fiers & orgueilleux Elephans de sa troupe, estans ja sur le bord de ce fleuue. Ce que fist ce

ioüeur d'eſpée,puis ſe jetta à nage dans le Roſne. Adõc l'Elephant ſe ſentãt navré, deſirãt ſe venger (comme eſt le naturel de telle beſte) ſaulte apres l'eſcrimeur en la riuiere, & eſtant bien auant en icelle, les Carthaginiens atiltrez à ceſt effect par le commandement d'Hannibal, chaſſerent & preſſerent les autres Elephans, de ſorte qu'ils ſe lancerent tous au fleuue, trauerſans apres le premier Elephant; leſquels tous paſſez, Hannibal auec ſon exercite en batteaux fiſt le ſemblable, ſans aucune perte ny danger.

De Denis Roy de Sicile.

DEnis Roy de Sicile eſtant aduerty de la deſcente des Carthaginiens en ſon Royaume, pour le ſoubſmettre en leurs mains, miſt en garniſon és chaſteaux & fortes places les plus vaillans guerriers de ſon pays, afin d'endommager ſes ennemis par courſes & ſaillies, leur commandant toutesfois de ne ſe laiſſer aſſieger, ains auant le ſiege dreſſé, bruſler & gaſter toutes les munitions d'icelles places, & ſe rendre ſecrettement par-deuers luy en ſa Cité de Sarragoſſe, ce que les Siciliens firent: de ſorte qu'en peu de temps le Roy Denis eut vne grande & puiſſante armée. Les Carthaginiens trouuans ces chaſteaux & forteresſes en grand nombre vuides, & dénuez de genſd'armes, y laiſſoient groſſes garniſons des leurs; par ce moyen diminuãs & affoibliſſans beaucoup leur oſt: dont le Roy Denis aduerty, & ſçachãt qu'il eſtoit aſſez fort pour les combattre, ſortit

en campagne auec ses Siciliens frais & dispos, & à l'impourueu vint donner la bataille aux Carthaginiens, & les desconfist : ce qui ne leur fust aduenu s'ils n'eussent donné temps & loisir à leurs ennemis d'eux renforcer & adioindre des forces, & qu'eux-mesmes n'eussent tant amoindry leur armée, en delaissant derriere eux la meilleure partie de leurs plus excellens gensd'armes & soldats és garnisons dessusdites, sans qu'il en fust grand besoin ny necessité.

Des Espagnols.

LEs Espagnols contraincts & forcez d'auoir la bataille contre Amilcar Duc de Carthage, se doutans n'estre les plus forts, firent prouision de grand nombre & quantité de bœufs, qu'ils accouplerent deux à deux, trainans certaines legeres charrettes, fort oinctes de poix, huilles & graisses, & chargées de force paille, entremeslée de soulfre ; & conduirent iceux bœufs au plus espes & fort de la bataille. Et estans les deux armées prestes de se ioindre & choquer, adonc les Espagnols mirent le feu à la trainée des bœufs, lesquels effarouchez de si soudaine & grãde flamme si proche d'eux, & sentans la chaleur aspre, furieux & eschauffez prindrent leur course impetueusement à trauers l'armée des Carthaginiens, laquelle ils mirent toute en desordre & confusiõ, ruans & renuersans par terre les plus forts & vaillans, si bien qu'aisément les Espagnols eurent pour ceste fois victoire des Carthaginiens, des-

quels l'armée, auec leur Duc Amilcar, fut mise lors en route & desconfiture par ce stratageme & ruse.

D'Alexandre Roy d'Epire.

LEs Illiriens descendus en Epire, fourrageoiēt & brusloient tout le plat pays : à quoy Alexandre, Roy d'icelle Region, ne pouuant à son grand regret donner ordre, (car il auoit esté surpris) s'ayda de ceste astuce & subtilité ; il fist vétir grand nombre d'Epirotes à la mode & façon des Illiriens, leur commandant que quād ils verroient leurs ennemis approcher & mettre le feu, qu'ils fissent le semblable : Les Illiriens dōc n'eurent pas si tost mis le feu par diuers lieux du païs, que ces Epirotes déguisez & reuestus en habits & maniere d'ennemis, n'en fissent tout autāt en plusieurs autres endroicts de la Region. Adonc les Illiriens voyans les feux allumez de ce costé là, s'y retirerent ; & estimans y estre à sauueté, (car ils pensoient estre auec leurs compagnons, & les prenoient pour tels, au moyen de ceste feintise d'habits) ils poserent leurs armes, & commencerent à se rafreschir. Adonc ces Epirotes ainsi déguisez, se ruerent sur ces Illiriens, & les mirent tous à mort : & poursuiuans leur pointe, secourus du Roy Alexandre, & des autres Epirotes, mirent à sac le reste des Illiriens respandus en Epire.

De Mennon Roy de Rhodes.

MEnnon Roy de Rhodes eſtant trop plus fort de gendarmerie que ſes ennemis,& ne les pouuant toutesfois aborder & combattre,au moyen des montagnes & lieux forts & inacceſſibles où ils s'eſtoient retirez,delibera neantmoins les vaincre & debeller par ceſte ruſe: Il fiſt departir de ſon armée vn Cheualier,de ſes plus principaux amis & familiers,luy commandant de ſ'aller rendre (feignant de s'eſtre reuolté contre luy) au camp des ennemis,& leur dire qu'en ſon oſt y auoit grand diſcord & diſſention. Ce Cheualier execute fort bien ſa charge, & cependant le Roy Mennon,pour mieux coulourer la choſe,fiſt auec grand murmure & émotion ſeparer de ſon armée vne grande partie de ſes genſd'armes,leſquels allerent prendre logis aſſez loing,tenans tout haut des termes & propos de vengeance : & faiſoient cela tout expres,afin que les priſonniers ennemis qu'ils tenoient,les entendiſſent. Et encores pour de plus en plus couurir la ruſe,& la faire trouuer veritable, par le commandement du Roy Mennon,on laiſſa échaper vn de ces priſonniers, qui ſoudain ſe retira pardeuers les ſiens,leur racontãt le deſordre & diſſention qui eſtoit au camp des Rhodiens,& qu'à ceſte cauſe il ſeroit bon de leur liurer promptement la bataille. Ce que croyans trop legerement, & abandonnans leurs forts & montagnes,vindrent aſſaillir les Rhodiens, deſquels ils furent tous enclos,& prins & occis : le-

quel exemple nous admonneste de n'adiouster foy ne croyance, ny prendre pied à ce qui sort du costé de l'ennemy.

d'Epaminonde, tres-vaillãt Duc de Thebes.

EStant la bataille preste à donner entre les Lacedemoniens & les Thebains, leur Duc Epaminonde sçachant ses ennemis estre tres-preux & hardis aux armes, auec cela en beaucoup plus grand nombre que les siens, que par ce moyen il voyoit vn peu mornes & refroidis, pour les remettre en leur accoustumée magnanimité & courage, il leur donna à entendre que le dessein & cõplot des Lacedemoniens leurs ennemis, estoit (comme il leur asseuroit au vray en auoir esté aduerty) que s'ils emportoient la victoire de ceste iournée, ils n'en prendroient pas vn seul d'eux à mercy, ny à rançon, ains les feroient tous passer par le fil de l'espée. Autant en feroient de tous les autres habitans de Thebes masles, sans espargner vieux ny adolescens, & emmeneroient leurs femmes & enfans en perpetuel seruage. Les Thebains furent tellement esmeuz de ce propos, que comme forcenez, ils se ietterent de telle rage & fureur en la bataille, que la victoire leur en demeura sur les Lacedemoniens, bien qu'ils fussent en nombre de gens & puissance superieurs des Thebains.

De Crates Duc d'Athenes.

CRates Duc d'Athenes estoit campé auec petite armée, attendãt toutesfois grãd secours :

mais craignant qu'il fuſt long & tardif à arriuer, & que cependãt ſes ennemis ne luy vinſſent courre ſus & l'aſſaillir, ſ'aduiſa de faire ſortir de nuict fort ſecrettement de ſon camp certaine quantité de genſd'armes, & eux retirer en vne montagne; leur commandant que le lendemain à l'aube du iour, auec grands cris & huées, ils deualaſſent par le penchant de la montagne, ſe rendans en diligence à ſon camp, ce qu'ils firent: quoy voyans leurs ennemis, & penſans que ce fuſt nouuel ſecours qui fuſt arriué à Crates, ils changerent d'opinion, qui eſtoit de luy donner ce meſme iour la bataille; & ſe contindrent pour quelque temps, pendant lequel ſuruint le ſecours qu'attendoit Crates. Par ce ſtratageme & ruſe il ſ'aſſeura de ſes ennemis, & rõpit leur complot & entrepriſe.

De Fabius Maximus Conſul de Rome.

FAbius Maximus, Conſul Romain, tres-ſage & ruſé en guerre, ayant deliberé d'aſſieger Capouë, ville lors tres-forte & tres-bien garnie de toutes munitions, & principalement de viures, deuant qu'y dreſſer ſon camp enuoya grand nombre de ſes gẽſd'armes bruſler & gaſter les champs & terres preſtes à moiſſonner à l'entour d'icelle ville, & autres lieux circonuoiſins, ce qui miſt fort la cherté en ceſtedite ville & Region. Ce faict, Fabius auec ſon armée prit ſa route ailleurs pour ceſte fois là, deliberant toutesfois d'y retourner en ſaiſon propre. Ceux de Capouë eſtimans qu'il ſ'en fuſt allé du tout, ſans eſpoir de retour, em-

ployerent la plus grand part de leurs bleds à resemencer leurs terres, de sorte qu'il leur en demeura bien peu : dont Fabius aduerty, reuint deuant Capouë, gasta toutes les terres du pays ensemencees : puis ayant planté son siege deuant la ville, la contraignit par famine de se rendre à sa volonté. Par ceste cautelle & subtilité Fabius conquist ceste tres-forte ville, ce qu'il n'eust sceu faire par force, sans grande effusion de sang & perte des siens.

De Denis Roy de Siracuse.

DE mesmes & quasi semblable stratageme vsa Denis Roy de Siracuse : car apres plusieurs fortes places, par luy conquises en Sicile, & ayant assiegé la cité de Rege, garnie abondamment de tous viures, il fist (neantmoins subtilement, & pour puis-apres plus aisément la conquerir) paix auec les habitans d'icelle, à telle cõdition qu'ils fourniroiẽt de viures son ost, iusques à certain temps limité, en les payant. Ce qu'estãt entre eux accordé, Denis en fist achepter tres-grande quantité, & à tres-haut prix : dont les habitans de Rege affriandez, & voyant le grand profit qu'ils y faisoient, en vendirent en si grand foison, qu'il en demeura bien peu en la ville & aux champs. Alors Denis les voyant ainsi degarnis & destituez de viures, assiegea ceste ville de Rege, pressant si fort les habitans d'icelle par famine, qu'ils furent forcez & contraincts de rendre eux & leur ville en sa subjection.

D'Alexandre le grãd, Roy de Macedone.

ALexandre le Grand s'aida (ou peu s'en falut) de pareille ruſe en la conqueſte de la cité de Lancadis : Car deuant que de l'aſſieger, il print pluſieurs autres villes, citez, chaſteaux & places voiſines, ſans faire aucun mal aux habitans, leſquels il laiſſoit tout de gré eſchaper, & eux retirer en grand nombre dedans ladite cité de Lancadis, où il y auoit force viures, afin que par telle multitude de gens les viures fuſſent pluſtoſt conſommez. Ce qui aduint peu apres : tellement que le ſiege d'Alexandre ne fut gueres deuant ceſte cité, que les habitans affamez & diſeteux de viures, ne ſe rendiſſent à la mercy de ce Roy Macedonien. Par ces trois derniers ſtratagemes on doit eſtre ſoigneuſement aduerty de donner ordre, que par auarice, traictes, ou autrement, les viures ne manquent & deffaillent au Royaume, meſmes en temps de guerre ; & commettre ſur ce, gens fidelles, pour en prẽdre le ſoing, & y auoir l'œil : charge vrayement digne des plus grands & excellens perſonnages, & laquelle charge & ſoin, Trajan, Seuere ſeptieſme, & Iulian, Empereurs tres-renommez, n'ont dedaigné ; ny pareillement le tres-illuſtre Prince, ny le preux Iules Cæſar, comme luy meſmes eſcrit en ſes Commentaires ſeptieſme ; ny le Prince Erictée d'Ægypte, ny Quinte Tulle Ciceron, ny Publie Sulpitie, tres-nobles Capitaines Romains, ny maints autres illuſtres & grands Seigneurs, qui ayans vertueuſe-

ment exercé telle charge, ne se sont acquis moindres trophées, que par leurs proüesses & conquestes belliqueuses.

D'Amilcar Duc de Carthage.

AMilcar estant bien aduerty que la coustume des Romains estoit de receuoir amiablement ceux qui s'enfuyoient, & se retiroient vers eux, mesmes d'enuoyer au-deuant d'eux aux champs les soldats de Gaule pour les caresser en toutes sortes d'honneur & amitié : A ceste cause il depescha bon nombre des plus vaillans & hardis de son camp, bien armez souz leurs habits, pour eux retirer vers les Romains, feignans estre fugitifs & reuoltez de son alliance. Au-deuant de ces Carthaginiens vindrent plusieurs Romains, braues guerriers, mais n'ayans autres armes que l'espée & la dague : Sur lesquels (ne se doutans de ceste ruse) se ruerent les Carthaginiens, & tost les taillerent en pieces. Par telle subtilité les Romains receurent double perte : l'vne, de leurs vaillans gensd'armes & soldats : l'autre, que oncques-puis ils n'adjousterent foy, ne creance à ceux qui se rendoient volontairement fugitifs vers eux, & n'en voulurent iamais depuis receuoir seruice, soit de faict, soit de parole, quelque conseil ou aduertissement bon & veritable, ny secours qu'ils leur offrissent ; ains les punissoient aigrement, comme entre-autres vous verrez par ce stratageme ensuiuant.

De Hannibal Duc de Carthage.

HAnnibal pour se venger d'aucuns Carthaginiens, qui auoient malheureusemẽt quitté son party, & l'abandonnãs s'en estoient fuys & rendus aux Romains, fist à son de trompe crier & publier par tout son cãp, qu'on n'eust en mauuais estime les Cheualiers qui s'estoient secrettement partis de son armée, & retirez deuers les Romains, car ils estoient bons & loyaux gensd'armes, & que ce qu'ils en auoient faict, ce auroit esté par son congé & ordonnance, & afin de sçauoir le conseil & dessein des Romains leurs ennemis. Ce cry que fit faire Hannibal par tout sondit camp, fust afin que les Romains en fussent aduertis, car il sçauoit bien qu'en son ost ils auoient plusieurs espies, qui ne feroient faute de leur en donner aduertissement. Les Romains donc ayans receu ceste nouuelle, firent saisir ces Carthaginiens fugitifs, & à iceux couper les poings, quelque deuoir & seruice qu'ils leur promissent ; & en telle sorte les renuoyerent à leur Prince, qui en print encores telle vengeance que bon luy sembla.

De Corille Duc de Dace.

COrille Duc de Dace estoit bien certain qu'il y auoit grande diuision & dissention à Rome entre le peuple (lors y dominant) : & bien que les Romains luy feussent mortels ennemis, & qu'il

euſt receu d'eux pluſieurs iniures & dommages, neantmoins il ne s'en eſmouuoit point d'auantage, & ne monſtroit aucun ſemblant de ſ'en venger: Dont les Daciens peu contens, luy perſuadoient & preſſoient de faire la guerre aux Romains, puis que ſi belle occaſion s'y offroit: mais, comme Prince prudent & ſage qu'il eſtoit, leur remonſtroit entre autres raiſons, que ce peuple pourroit bien ſe reconcilier enſemble, & que partant c'eſtoit choſe dangereuſe de les aſſaillir, & que la fin de telle entreprinſe n'en vaudroit iamais rien, & qu'il n'en aduiendroit que toute perte & malheureté: toutesfois il ne ſceuſt tant faire par ſa harangue & remonſtrance, qu'il ſceuſt diuertir les Daciens de leur mauuaiſe opinion d'eſmouuoir la guerre. Ce que voyant, & pour les en diſſuader, il s'aduiſa de ce ſtratageme: Il fit au milieu d'vn grand parc (tous ces Daciens preſens) deſlacher deux gros & puiſſans maſtins (qui naturellement s'entrehayoient,) pour combatre l'vn contre l'autre: & comme ils furent fort eſchauffez & acharnez à ſe deſchirer & entremordre, par le commandement de Corille, fut mis & laſché en la meſme place vn hideux & eſpouuentable loup, pour la preſence & crainte duquel les maſtins ayans bien toſt appaiſé leur fureur, tous deux d'vn accord adenterent ce loup, (leur naturel & ancien ennemy) ſi eſtrangement, que finalement ils l'eſtranglerent. Par lequel ſtratageme, ce Prince prudemment retira les Daciens de leur folle opinion. La fin de ceſte ſubtilité pourra ſeruir d'aduertiſſemẽt (par ceſt exemple de ce loup)

à tous, quels qu'ils ſoient, de ne ſe ruer ſur vn Royaume, peuples ou amis diuiſez & en trouble, ny de l'opprimer & aſſaillir, de peur que les guerres ciuiles appaiſées, & les forces reünies, tous ne ſe jettent ſur les iniuſtes aſſaillans, & en fin les perdent & deſtruiſent du tout.

De Pericle Duc des Atheniens, tres-illuſtre.

PEricle chef de l'armée Athenienne, menant guerre en Peloponeſſe, fut tellement pourſuiuy par les Peloponeſſiens ſes ennemis, qu'il ſe trouua enclos entre deux montagnes, eſquelles n'y auoit que deux iſſuës : pour obuier auquel danger, il mit en l'vne de ces iſſuës & deſtroicts (pour la garder & deffendre) vn bon & grand nombre des plus vaillans & hardis de ſon armée. En l'autre iſſuë, & deſtroict (y ayant retiré le reſte de ſon armée) il fit faire vn foſſé merueilleuſement large & profond, pour de ce coſté là empeſcher l'entrée & paſſage à ſes ennemis. Cependant, ſecrettement & en diligence, ayant faict faire vn pont, auant que de le dreſſer il marcha à petit pas auec ſadite armée vers l'iſſuë où il auoit mis ſes gens pour la garder & deffendre, feignant de ſe vouloir ſauuer & eſchaper par ce paſſage. Adonc les Peloponeſſiens delaiſſerent le deſtroit auquel eſtoit ce profond foſſé, eſtimans que iamais l'armée de Pericle ne pourroit paſſer par là, & ſe prindrent à tournoyer la montagne, pour faire front, & boucher le chemin de l'autre

destroit aux Atheniens. Ce que Pericle apperceuant, tout soudain tourne bride, & en grande diligence faict dresser ce pont, sur lequel il passa, sans aucun danger ny perte des siens.

ORDONNANCE DV ROY, SVR le reglemēt & ordre que doit tenir l'Infanterie.

LE Roy Henry II, apres la prise de Boulongne, recognoissant & approuuant l'ordre qui auoit esté tenu en vn si long siege, demanda au sieur de Chastillon (qui faisoit la charge de Colomnel general de l'Infanterie Frāçoise) quels preceptes il auoit tenu pour maintenir les Soldats en leur deuoir, & luy commanda mettre par escript les ordonnances qu'il auoit dressées pour cest effect: & les ayant communiquées à Messieurs les Connestable & Mareschaux de France, & autres grands personnages, les fit verifier és Cours où il estoit besoin de seruir de loy à l'aduenir, en la forme qui ensuit.

PREMIEREMENT,

QVE les Capitaines ne suborneront les Soldats les vns des autres, ny ne les receuront en leurs compagnies sans auoir congé par escrit du Capitaine qu'ils laisseront, sur peine d'estre priuez pour vn mois de leur estat, appliquable au Capitaine d'où ils partiront, auec obligation de les rendre & renuoyer à leurs Enseignes.

Apres la monstre faicte, le Capitaine ne pourra donner congé au Soldat qu'il n'aye seruy le mois, & le Soldat qui partira sans congé par escrit sera passé par les picques ou harquebuzes, selon les armes qu'il porte: & en demandant congé auec occasion trois iours auant la fin du mois, le Capitaine sera tenu luy donner & signer, autrement luy sera commandé par le Colomnel ou Maistre de Camp, à qui le Soldat aura recours.

Quand les bandes deslogeront de lieu à autre, le Soldat ne pourra changer ne abandonner son Capitaine, sur peine si c'est dans le mois, d'estre passé par les armes, & si c'est à la fin, sera mis l'espace d'vn mois en prison, & incapable de

pouuoir estre receu de nul Capitaine trois mois apres.

Les armes que le Soldat aura ioüées seront confisquées à son Capitaine,& les pourra prendre où il les trouuera, estãs perduës tant pour celuy qui les aura ioüées, que pour celuy qui les gaignera,& si sera mis le perdant en prison 8. iours.

Le Soldat qui vendra ou engagera ses armes, elles seront confisquées à son Capitaine, ainsi que dessus.

Le Soldat qui faudra à la faction sans licence de son Capitaine, ou autre excuse legitime, sera passé par les armes.

Le Soldat qui ne se trouuera aussi promptement à vne alarme, ordonnance ou autre affaire, comme son Enseigne, sera passé par les armes.

Le Soldat qui sans excuse legitime abandonnera le guet, escoute, ou autre lieu où son Sergent l'aura mis, sera passé par les armes.

Le Sergent Majeur sera obey des Capitaines, Officiers & Soldats, en ce qu'il commandera en son office,& ce sur peine, si c'est du Capitaine ou Officiers, d'estre punis arbitrairement du Colomnel: si c'est le Soldat, de demander pardõ au Roy, au Colomnel, au Sergent Maieur deuant toutes les compagnies:& estant despoüillé & desgradé de toutes armes, banny des bandes.

Celuy qui iniuriera le Sergent Majeur en faisant son office, si c'est Capitaine, sera puny arbitrairement par le Colomnel,& si c'est Soldat, sera passé par les armes.

Les Capitaines facent chacun en leurs bandes que tous Soldats obeïssent à leurs Sergẽs & chef d'esquadres, à leurs offices, sans les iniurier, sur peine, si l'iniure est verbale, de luy demander pardon deuant toutes les bandes,& si elle est de faict, d'estre passé par les armes.

Le Soldat qui en guerre donnera cry d'vne nation, sera passé par les armes.

Quand vne querelle suruiendra entre deux ou plusieurs, nul, s'il n'est Capitaine ou Officier n'y pourra porter aucunes armes que son espée, sur peine de cõfiscation d'icelles, & de punition, à l'arbitrage du Colomnel.

Si vn Capitaine ou Officier de bande suruient à vne querelle,& qu'il trouue quelque Soldat ayant l'espée au poing, & soudainement pour les despartir criera, ceux qui ont mis

l'espée au poing ne pourront plus tirer nuls coups, à peine d'estre passé par les armes.

Le Soldat qui a querelle à vn autre ne pourra s'accompagner, sur peine que luy & ceux qui l'accompagneront, seront passez par les armes.

Le Soldat qui de guet apent, meschamment & auec aduantage tuera ou blessera quelqu'vn, sera passé par les armes.

Le Soldat qui sans legitime occasion dira iniure qui touche l'honneur d'vn autre, ladite iniure & hõte retournera à luy-mesme, & luy sera declaré deuant ses compagnons.

Quand vn Soldat auec aduantage aura faict desdire vn autre de quelque chose, le Capitaine à qui sera l'assaillant fera demander pardon à l'assailly, estant la desdite nulle, & ledit assaillant banny des bandes.

Le Soldat qui sans iuste occasion desmentira vn autre, sera mis en la place publique, & enseigne desployée, & teste nuë demandera pardon au Colomnel & à celuy qu'il aura desmenty.

Le prouoquateur d'vne querelle, sans legitime occasion, perdra le camp & les armes.

Le Soldat qui donnera vn soufflet à vn autre pour moindre occasion que d'vn desmenty, en receura vn autre de celuy à qui il l'aura donné, en la presence du Colomnel, ou du Maistre de Camp, & sera banny des bandes.

Quand deux Soldats auront vne querelle, se retireront à leurs Capitaines, qui regarderont à les accorder, lesquels en communiqueront au Maistre de Camp, & là où ils ne les pourront appoincter, feront entendre le faict au Colomnel pour en ordonner la raison.

Quand vn Soldat refusera de payer à vn autre ce qu'il doibt, le crediteur se retirera au Capitaine du debteur, qui le fera payer aux monstres, sans venir par voye de question sur peine arbitraire.

Nul Soldat ne pourra presenter nul cartel à vn autre sans licence du Colomnel, sur peine d'estre desgradé des armes, & banni des bandes.

Le Soldat qui outrage vn autre, ou desgainera sur luy estãt en guet, ordonnance ou faction, sera passé par les armes.

Celuy qui mettra les mains aux armes dedans les villes

ou places de garde, perdra le poing publiquement.

Le Soldat qui en combattant perdra ses armes laschemēt, & qui se rendra sans grāde occasion, sera banni des bandes, & incapable de iamais porter armes.

Le Soldat ne laissera aller prisonnier de guerre, sans le dire à son Capitaine, qui en aduertira le Colomnel, sur peine d'estre condamné, selon sa qualité.

Le Soldat qui en assault ou prinse de place ne suiura son Enseigne, pour s'amuser à saccager, ou autre profit apres la place prinse, sera deualisé, dégradé, & banny des bandes.

Le Soldat qui desrobera biens d'Eglise à la guerre ou autrement, sera pendu & estranglé.

Le Soldat ne pourra parlementer, ne auoir cognoissance à Trompette, Tabourin, ny autre des ennemis, sans le congé de son Capitaine, ny Capitaine sans congé du Colomnel.

Celuy qui forcera femme ou fille, sera pendu & estranglé.

Celuy qui destroussera viuandiers ou marchands des nostres, sera pendu & estranglé.

Le Soldat qui entrera ou sortira d'vne place de garde, ou autre lieu, que par les passages ordinaires, sera passé par les armes.

Le larron de boutique sera pendu & estranglé.

Le Soldat qui pipera au ieu, ou desrobera les armes d'vn autre, sera pendu & estranglé.

Le Soldat qui blasphemera le nom de Dieu en vain, sera mis en place publique au Carquant par trois iours, trois heures à chasque fois, & à la fin d'iceux teste nuë demandera pardon à Dieu.

Quand l'Enseigne marchera par les champs, le Soldat ne l'abandōnera pour aller en fourrage ou autre lieu, sans cōgé de son Capitaine, sur peine d'estre passé par les armes.

Nul Soldat ne pourra iniurier n'empescher le Preuost des bandes ou ses gens, sur peine de la vie.

Quand le Colomnel demandera le Soldat delinquant, celuy qui le recelera, ou fera fuïr, sera puny au lieu du fugitif.

Tout Capitaine trouuant vn Soldat faussant les susdites Ordonnances, le pourra punir & chastier, autant d'autre compagnie que de la sienne, sans en pouuoir estre reprins de personne.

FIN.